



**CONSEIL D'ADMINISTRATION 03-2019  
DU 28 NOVEMBRE 2019**

**Point 9.5 : Mise en compatibilité document d'urbanisme (MECDU)**

**Délibération 2019-67**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Vu l'article 53 de la loi 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et l'aménagement métropolitain, modifié par la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,
- Vu le Décret n° 2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques,
- Vu les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1393 du 4 juin 2019 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC Village Olympique et Paralympique et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine,
- Vu la procédure d'approbation en cours du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de Plaine Commune,
- Vu le rapport de présentation du Directeur général exécutif,

**A la majorité des membres présents ou suppléés,**

**ARTICLE 1**

Le conseil d'administration approuve le principe du recours à la procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet (art. L. 300-1 du code de l'urbanisme) pour ajuster les règles d'urbanisme prévues par le document d'urbanisme en vigueur à la date de la délivrance des permis de construire pour la réalisation de la ZAC « Village Olympique et Paralympique », et ce, afin de prendre en compte le résultat des dernières études de conception des ouvrages.

## **ARTICLE 2**

Le conseil d'administration autorise le Directeur général exécutif de la Société de livraison des ouvrages olympiques à initier la procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur sur la ZAC « Village Olympique et Paralympique ».

## **ARTICLE 3**

Le Directeur général exécutif est chargé de veiller à la mise en œuvre de la présente délibération et de sa publicité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Hidalgo', is positioned above the printed name and title.

**Madame Anne HIDALGO**  
**Présidente du Conseil d'administration**